

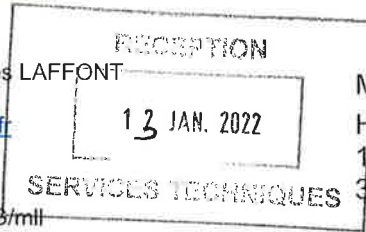


INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)

Vos réf. : JCA/75-2021/FG/ml  
Affaire suivie par : Fabrice Garcia  
Nos réf. : JL/002/22  
Objet : modification n°4 du PLU



Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
1, rue du Général de Gaulle  
34340 MARSEILLAN

12 JAN. 2022

DG		MAIRE	
ST		ELUS	
FINANCES		PM	
COM			
RH			



Montpellier, le 4 janvier 2022

Monsieur le Maire ;

Par courrier reçu le 18 décembre dernier vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de modification n°4 du PLU de votre commune.

La commune de Marseillan est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Huile d'olive du Languedoc » et « Lucques du Languedoc ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Côtes de Thau », « Pays d'Hérault », « Pays d'Oc », « Sable de Camargue », « Terres du Midi » et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le PLU a été approuvé par DCM le 4 juillet 2017 et a fait l'objet d'une première modification approuvée en novembre 2019, d'une modification approuvée en février 2021 et d'une modification simplifiée approuvée en septembre 2021. L'objet de la modification n°4 porte sur l'augmentation du pourcentage de logements sociaux dans les zones UA, UC, UD et 1AU ; sur la précision du nombre de niveaux et modification des hauteurs maximales admises dans les zones UA, UC, UD, 1AU et 2AU ; et sur la protection du cachet de la silhouette des constructions bordant le port de Marseillan.

Ces modifications concernent la zone urbaine ou à urbaniser et n'entraînent pas de consommation foncière supplémentaire, elles n'ont dans ce cas pas d'impact sur la zone agricole.

Après étude du dossier, l'INAO n'a donc pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER

Copie DDTM 34

#### INAO - Délégation Territoriale Occitanie

**SITE DE MONTPELLIER**  
697 av. Etienne Mehul  
CA Croix d'Argent  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

**SITE DE NARBONNE**  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

**SITE DE GAILLAC**  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

**SITE DE TOULOUSE**  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)